

## libertés de la DDHC ?

Par **yourcaillette**, le **07/02/2007** à **16:02**

on m'a posé une colle et ma première année de deug commence a dater sérieusement alors la pauvre petite privatiste que je suis vous appelle a l'aide  
Quelle est ou quelles sont les libertés qui ne sont pas garanties par la DDHC  
merci de répondre très vite.

Par **yourcaillette**, le **07/02/2007** à **16:10**

ca me saoule qu'ils m'aient collé deug ca fait pas très sérieux par rapport a ce que j'ai mis dans ma question

Par **candix**, le **07/02/2007** à **16:28**

[quote="yourcaillette":fgehmlpe]ca me saoule qu'ils m'aient collé deug ca fait pas très sérieux par rapport a ce que j'ai mis dans ma question[/quote:fgehmlpe]

hello

si tu parles du rang affiché sous ton pseudo, il n'a rien à voir avec ton niveau réel mais par rapport au nombre de messages postés sur le forum. Ainsi, plus tu posteras, plus ton niveau augmentera.

sinon pour la question, je pense que le mieux est de lire directement le texte concerné, sachant que les autres textes du bloc de constitutionnalité complètent les lacunes du premier.

Par **yourcaillette**, le **07/02/2007** à **16:41**

merci pour ta réponse je me sens bete d'avoir râler ~~oops~~ le texte je l'ai bien sur lu et relu mais je ne vois pas ce qu'il manque je vais essayer d'aller relire le préambule de 46v et celui de 58 peut etre que ca suffira enfin espérons

Par **yourcaillette**, le **07/02/2007** à **16:45**

j'avais pensé a la liberté de travailler et je vois que le préambule de 46 ne me contredit pas au contraire ca me rassure a part ca je ne vois rien d'autre

Par **kyouko**, le **07/02/2007** à **18:28**

Pour moi la question ce serait plutôt qu'elles sont les libertés de la ddhc. Car si on liste les libertés inscrites dans le texte on sait que par défaut celles qui n'y sont pas, ne sont pas garanties par celui ci .

Mais bon la liste doit être longue...

Par **Nounoupoun**, le **08/02/2007** à **11:52**

Les libertés de la DDHC sont toutes individuelles déjà, à l'exception de la liberté de la presse. Donc tout ce qui est collectif, ça a été rajouter par la suite, notamment par le préambule de 1946. tout ce qui est libertés collectives vient essentiellement du préambule de 1946, compléter par les PFRLR entre autres.

La DDHC comprend les droits de l'homme (liberté, propriété, droit de résistance à l'oppression, sûreté), les droits du citoyen (concourir à la formation de la loi, voter l'impôt, accéder aux emplois publics, demander des comptes aux agents public) et les principes d'organisation (séparation des pouvoirs)

L'Egalité n'est pas reconnue comme un droit, c'est juste reconnu pour éviter les dérives anarchiques et uniquement devant la loi.

Par **Odea**, le **15/02/2007** à **21:46**

je crois que les droits de seconde génération à savoir ceux contenus dans le préambule de 46 et qui sont davantage économiques et sociaux, sont précisément ceux qui manquent à la ddhc, de même pour les droits de 3e génération un peu plus flous tel que le droit à l'environnement

en gros les droits qui manquent à la ddhc sont ceux qui permettent justement de distinguer une constitution moderne d'une classique